

Éléments financiers

Commission permanente
du 27/03/2023

N° 47744

Dépense(s)

Réservation CP n°20047

Imputation

017-564-6568.25-0-P211

Frais d'insertion professionnelle

Montant crédits inscrits

936 442 €

Montant proposé ce jour

60 000 €

TOTAL

60 000 €



**Convention entre la Région Bretagne,
le Département d'Ille-et-Vilaine et le CLPS, relative à l'essaimage
d'un Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile**

Entre :

La Région Bretagne, dont le siège se situe 283 avenue du Général Patton - 35711 Rennes, représentée par son Président, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, habilité par la délibération de la Commission Permanente n° 2 du 27 mars 2023 ;

Et,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, dont le siège se situe 1 avenue de la Préfecture – 35000 Rennes, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission Permanente en date du 27 mars 2023 ;

Et,

Le CLPS, L'enjeu compétences, Société coopérative et participative, dont le siège social se situe 16 avenue de la Croix Verte - 35 650 Le Rheu, représenté par, Sébastien PINARD, Président directeur général ;

Vu les dispositions du code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 263-1 et suivants, et ceux du code du travail,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et suivants, L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional par une délibération n°21_DFE_SCOMP_01 des 14 et 15 octobre 2021,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la convention conclue entre le Ministère du travail et le consortium composé des départements des Cotes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la région Bretagne et des métropoles de Rennes et de Brest, en vue d'expérimenter le service public de l'insertion et de l'emploi en Bretagne,

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région Bretagne n° 2 adoptée le 27 mars 2023 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Département d'Ille-et-Vilaine relative à la mise en œuvre d'un parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile, en date du 27 mars 2023 ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PRÉAMBULE

La situation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile en matière de recrutement

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile font face depuis quelques années à des difficultés de recrutement et de fidélisation. La crise COVID n'a fait qu'accentuer la situation.

D'ici 2025, la population française comptera 1 million de personnes âgées supplémentaires, dont 100 000 en situation de perte d'autonomie. Étant donné l'urgence de la transition démographique, il est primordial de revaloriser l'image, les conditions de formation et de travail ainsi que les rémunérations de ces professions. Pour rappel, plus de 85 % des Français souhaitent vieillir à domicile (enquête IFOP de 2019).

En 10 ans (2012-2022) en Ille-et-Vilaine, le nombre de personnes âgées a augmenté de façon significative : +41 335 (soit +32 %) pour les 60-74 ans, et +14 147 (soit +17 %) pour les 75 ans et +. Source : Omphale INSEE.

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a subi une augmentation de 18 % entre 2015 et 2021, et le nombre de bénéficiaires de la PCH à domicile a augmenté de 30 % sur la même période. Cette augmentation est très conséquente sur le secteur adulte (+66 %). Source : CD 35.

Au niveau national, ce sont près de 93 000 postes supplémentaires qui devront être créés à l'horizon 2025 pour répondre au vieillissement démographique et améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées dépendantes et 260 000 professionnels qui devront être formés pour pourvoir les postes vacants (turnover et départs à la retraite). Source : Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024.

En Ille-et-Vilaine, on peut évaluer qu'environ 8 % des postes sont vacants sur le secteur du domicile par rapport au besoin des plus importantes structures. Source : Fédération ADMR 35 et le réseau UNA.

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite agir afin d'améliorer l'attractivité des métiers du Grand âge. À cette fin, il mobilise à la fois sa politique autonomie et sa politique insertion. En effet, les personnes bénéficiaires du RSA pourraient constituer un vivier de recrutement pour ce secteur, mais, en dépit de l'intérêt à y travailler, plusieurs freins font obstacles à l'exercice du métier :

- absence de qualifications
- mobilité : déplacements véhiculés qui nécessitent la détention du permis de conduire et d'un véhicule
- horaires de travail générant des frais de garde d'enfants
- pénibilité : beaucoup de déplacements, nombreuses manutentions et manipulations

De son côté, la Région Bretagne se mobilise fortement depuis de nombreuses années pour accompagner le secteur de l'aide à domicile en proie à des difficultés récurrentes de recrutement. Cette politique régionale volontariste se traduit notamment par :

- la mise en place d'un contrat d'objectifs Emploi-Compétences-Formation-Orientation « Secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile » 2021-2023. Ce contrat réunit 17 signataires : l'État, les autorités académiques (Rectorat, DRAAF Bretagne), la Région Bretagne, les quatre départements bretons et les branches professionnelles du secteur. Il est articulé autour de quatre axes : l'observation emploi-compétences, la définition d'une offre de formation adaptée et complémentaire, l'attractivité des métiers et du secteur, l'accompagnement des entreprises en matière d'emploi et de recrutement.
- l'animation d'une dynamique partenariale emploi-formation-orientation à l'échelle régionale dans le cadre du groupe « Tyss âges ». Cette démarche partenariale vise à la réalisation du plan d'action défini dans le cadre du contrat d'objectifs.
- le déploiement et le financement de nombreuses sessions de formation initiale et continue (formations sanitaires et sociales, gamme PREPA et QUALIF) et le soutien constant aux expérimentations facilitant la formation et le recrutement des demandeurs d'emploi à travers, notamment, les actions territoriales.

D'autre part, la Région s'investit très fortement dans le cadre du Programme d'Investissement dans les Compétences en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Un essaimage dans le cadre du SPIE

La Région Bretagne, les 4 Départements et les Métropoles de Brest et de Rennes ont été parties prenantes de l'expérimentation en Bretagne du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), associés à Pôle Emploi et en partenariat avec les acteurs bretons de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

Le SPIE a eu pour principale finalité l'amélioration du système d'acteurs contribuant au retour à l'emploi des publics qui en sont « éloignés ».

L'expérimentation bretonne s'est singularisée par une ambition traduite dans la Convention Territoriale d'Exercice Concerté « Insertion, emploi, formation » qui prévoit une plus forte articulation des compétences portées par chaque niveau de collectivité et en particulier la compétence formation portée par la Région.

Ainsi, le SPIE a cherché à dégager des pistes concrètes sur une meilleure coordination des acteurs autour des étapes clés des parcours via la méthode de l'expérimentation :

- tester sur des territoires volontaires des nouvelles manières de faire autour des étapes clés
- se doter de repères communs entre territoires d'expérimentation

Dans ce cadre, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine ont souhaité expérimenter des parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile (PAEAD), en s'inspirant d'une action territoriale expérimentée dans le Morbihan, avec un organisme de formation (Locminé Formation).

Le principe de cette démarche innovante repose sur une formation axée sur la pratique, couplée d'un accompagnement à la levée des freins « périphériques » rencontrés par les personnes. Elle vise ainsi à la fois à pallier les besoins de recrutement du secteur de l'aide à domicile, et à proposer un programme plus attractif et plus adapté pour les personnes éloignées de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA.

Afin d'essaimer l'expérimentation morbihannaise en Ille-et-Vilaine, le SPIE a lancé un appel à manifestation d'intérêt en direction des organismes de formation bretons. À l'issue de cette démarche, la candidature du CLPS a été retenue, pour la qualité de sa proposition.

Ceci exposé, les parties ont convenu :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique dans les relations entre la Région, le Département et l'organisme pour la mise en œuvre partenariale du Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile (PAEAD) en direction des publics en difficulté, et prioritairement, les personnes bénéficiaires du RSA.

ARTICLE 2 : OBJET DE L'ACTION

Cette action permet à des personnes éloignées de l'emploi, bénéficiaires du RSA, d'intégrer un parcours d'accès à l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile.

Cette action propose un parcours de 9 mois combinant :

- une 1^{ère} phase de mobilisation des personnes et des potentiels (5 semaines) ;
- une 2^{ème} phase de qualification : diplôme d'assistant-e de vie aux familles (ADVF) (24 semaines) ;
- une 3^{ème} phase de médiation, consolidation vers l'emploi (2 mois).

Durant le parcours, seront mis en place :

1. des mises en situation professionnelle dès la première phase de formation ;
2. un accompagnement renforcé visant à trouver des solutions aux freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, etc.) ;
3. une pédagogie innovante ;
4. l'accès à un titre professionnel pour un métier en forte demande ;
5. un suivi hebdomadaire de médiation vers l'emploi / consolidation dans l'emploi durant les 2 mois qui suivent l'obtention du titre professionnel.

L'organisme de formation désigne un·e référent·e unique, dédié·e à accompagner sur le plan socioprofessionnel et de façon renforcée la personne qui prend la responsabilité du parcours, et intervient à ce titre dans le cadre du Contrat d'engagement réciproque (CER) signé entre la personne bénéficiaire du RSA et le Département.

Ce parcours peut être proposé sur plusieurs sites de formation potentiels : Rennes, Saint-Malo et Fougères.

Annuellement (soit pour 2 sessions), l'organisme s'engage à accompagner 32 personnes éloignées de l'emploi (16 par session), prioritairement bénéficiaires du RSA.

ARTICLE 3 : PÉRIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet **à compter de la date de signature par l'ensemble des parties (avril 2023), et prendra fin au plus tard le 30 juin 2024.**

Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période.

Elle pourra être modifiée ou prolongée par avenant.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

4.1 – Engagements lors de mise en œuvre de l'action

En conformité avec la note d'intention déposée et annexée à la présente convention.

En conformité avec les conclusions et décisions issues des ateliers de co-construction de l'action (des 27 septembre et 14 octobre 2022).

4.2 - Engagements pour le suivi opérationnel de l'action

L'organisme de formation s'engage à :

1) désignation des personnes physiques :

- recruter ou affecter sur chaque action un personnel suffisant et qualifié ;
- produire la liste nominative actualisée des personnels affectés à ces actions avec le descriptif de leur profil en cas de changement par rapport à la proposition initiale.

2) activités :

- mettre en place les activités décrites dans la proposition retenue (cf. note d'intention annexée) sur prescription validée d'une personne ayant délégation pour orienter le public vers l'action ;
- développer l'implication des usagers dans le contenu et/ou l'évaluation de l'action, ou toute autre forme de participation visant à renforcer leur citoyenneté.

3) relations avec les services départementaux :

- organiser autant que de besoin des comités de suivi de l'action avec les services du Département, ayant pour objet de faire état de l'avancement des projets, et des perspectives d'évolution le cas échéant ;
- mettre en place un comité de pilotage regroupant l'ensemble des parties prenantes de l'action permettant de constater son déroulement, les difficultés éventuellement rencontrées, et les effets produits ;
- renseigner et tenir à la disposition du Département pendant la durée de la convention et 1 an après son terme, tout élément nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action (états de présences mensuels des participant·es en faisant apparaître la qualité d'allocataire du RSA, fiche bilan, feuille d'émargement, questionnaire d'évaluation), dont la finalité est le contrôle par le Département de la réalisation effective de l'opération.
- transmettre au Département :

- un compte-rendu financier de l'action attestant de la conformité des dépenses et l'affectation de la participation à la réalisation de l'action financée (conformément à l'arrêté du 24 mai 2005 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000) ;
- un état détaillé des aides financières attribuées aux participants par thématique (mobilité, repas, garde d'enfants, etc.) ;
- les résultats détaillés obtenus l'année précédente suivant le rapport d'activité qui précisera notamment le nombre de personnes accompagnées, leur parcours, ainsi que le suivi des sorties du parcours à + 6 mois.

Ces documents seront transmis à l'adresse mail suivante : agathe.magon-de-la-giclais@ille-et-vilaine.fr

4) Relations avec les services de la Région :

L'organisme de formation s'engage à :

- fournir à la Région, en vertu de l'article L. 1611-4 du CGCT, une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- remettre à Monsieur le Président du Conseil régional les justificatifs décrits à l'article 10 ;
- inscrire les sessions sur le site du Gref Bretagne ;
- transmettre les informations relatives au suivi de la formation, demandées par la Région, notamment en effectuant la saisie des stagiaires au démarrage de l'action puis en effectuant le suivi mensuel des heures réalisées par les stagiaires dans l'outil « PARCOURS » mis à disposition par la Région Bretagne.

4.3 - Autres engagements de l'organisme

L'organisme de formation s'engage à :

- porter immédiatement à la connaissance de la Région et du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle des actions prévues dans la présente convention ;
- communiquer, sans délai, à la Région et au Département une copie des déclarations mentionnées à l'article 2 du décret du 16 août 1901, notamment toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau ;
- informer la Région et le Département de toute modification qui pourrait intervenir en cours d'exécution de l'opération, portant sur ses objectifs ou ses caractéristiques techniques et financières telles que définies dans la présente convention ;
- déposer copie de la présente convention, le cas échéant de celles prévues à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, de ses budgets, comptes et comptes-rendus financiers des subventions reçues de l'ensemble des autorités administratives auprès de la Préfecture du département où se trouve son siège social, si l'ensemble de ces subventions est annuellement supérieur à 153 000 €.

Par ailleurs :

- l'organisme ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la participation allouée ;
- l'organisme s'engage à utiliser la participation financière pour la seule réalisation de l'opération pour laquelle elle a été attribuée, et à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition ;
- l'organisme s'engage à ce que la participation financière ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'action ;
- l'organisme s'engage à être seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action ;
- en cas de difficultés financières ou de mise en redressement judiciaire, l'organisme devra en informer

le Département et la Région dans les plus brefs délais.

4.4 – Engagement quant à l’information du public et communication

Lors de toute communication au public, aux partenaires institutionnels et aux médias, relative à l’action proposée, l’organisme s’engage à faire connaître l’apport financier et technique du Département, ainsi qu’à faire apparaître le logo du Département sur tous les supports relatifs à l’action.

De la même manière, dans un souci de bonne information des citoyen·nes, la Région a défini des règles pour rendre visible le soutien qu’elle apporte à de nombreux projets en faveur du développement et de la valorisation de son territoire.

Le bénéficiaire s’engage à respecter les conditions de mise en œuvre de cette visibilité, dont la mention du soutien de la Région Bretagne, et à réaliser les actions de communication conformément aux obligations décrites sur www.bretagne.bzh.

4.5 – Aide financière au bénéfice des stagiaires

Les stagiaires inscrit·es sur la partie « formation » (Phase 2 – Qualification) de l’action, peuvent bénéficier d’une aide financière et d’une couverture sociale.

L’organisme de formation s’engage à :

- accompagner les stagiaires concerné·es par l’aide financière ;
- prendre connaissance et à appliquer le règlement relatif à l’aide financière en vigueur, voté par la Commission permanente des élus de la Région et mis à disposition sur le site de la Région Bretagne.

4.6 – Obligation de confidentialité

Les dirigeant·es, membres et salarié·s de l’organisme sont tenu·es à la confidentialité pour les informations individuelles portées à leur connaissance durant l’action.

Cette obligation s’étend à l’ensemble des actions pouvant être mises en œuvre dans le cadre de la présente convention. Toutefois, cette obligation ne saurait faire obstacle ni aux obligations d’information à des buts statistiques, ni à l’exercice du pouvoir de contrôle de M. le Président du Conseil départemental et des services de l’État.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

5.1 – Engagements liés à la préparation et à la mise en œuvre de l’action

Le parcours d’accès à l’emploi expérimenté repose sur une coordination étroite entre la Région, le Département, l’organisme de formation porteur du parcours et les employeurs locaux dans le secteur de l’aide à domicile. Cette articulation est nécessaire pour garantir la réussite du parcours.

La Région intervient sur :

- la co-construction du dispositif : participation aux temps de préparation de l’action : ateliers des 27 septembre et 14 octobre 2022, rencontres avec les employeurs, etc. ;
- l’accompagnement de l’organisme pour le déploiement des actions de formation sur chacun des territoires concernés : désignation d’une personne référente (le/la CDTEF de chacun des territoires concernés), soutien à l’information des stagiaires (aide financière), etc. ;
- l’accompagnement tout au long de la mise en œuvre de l’action : désignation d’une personne référente, participation aux réunions intermédiaires et de bilans, etc.

5.2 – Engagements financiers

La Région s’engage à :

- verser à l’organisme de formation une subvention de 142 930 € correspondant à la réalisation de 2 sessions de formation (phase 2) visant le titre professionnel d’ADVF pour un total de 16 stagiaires

- potentiellement réparti-es sur 2 territoires différents ;
- verser une aide financière aux stagiaires qui en remplissent les conditions.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

6.1 – Engagements liés à la préparation et à la mise en œuvre de l'action

Le parcours d'accès à l'emploi expérimenté repose sur une coordination étroite entre la Région, le Département, l'organisme de formation porteur du parcours et les employeurs locaux dans le secteur de l'aide à domicile. Cette articulation est nécessaire pour garantir la réussite du parcours.

Le Département intervient sur :

- la co-construction du dispositif : participation aux temps de préparation de l'action : ateliers des 27 septembre et 14 octobre 2022, rencontres avec les employeurs, etc. ;
- le sourcing des candidat-es (flyers, courriers) et des employeurs ;
- l'accompagnement tout au long de la mise en œuvre de l'action : désignation d'une personne référente, participation aux réunions intermédiaires et de bilans etc.

6.2 – Engagements financiers

Le Département s'engage à verser une participation de 60 000 € à l'organisme, selon des modalités détaillées dans l'article 10.

Cette participation vise à soutenir la structure dans la mise en œuvre des activités des phases 1 et 3 du parcours ainsi que de l'accompagnement socioprofessionnel par un-e référent-e unique, mais également, à prendre en charge et défrayer les personnes engagées dans ce parcours des frais liés à celui-ci (mobilité, repas, garde d'enfant, etc.), et ce, pour 16 personnes par session.

En complément de cette participation et afin d'accompagner au mieux le public investi dans ce parcours, le Département, en lien avec la CAF d'Ille-et-Vilaine, ouvrira, en phase 3, la possibilité aux personnes ayant signé un contrat de travail avec un employeur du secteur de l'aide à domicile de bénéficier du dispositif départemental Équilibre Emploi, qui consiste en la neutralisation de revenus d'activité dans le calcul de l'allocation RSA. Cette neutralisation concernera, quel que soit le type de contrat de travail (CDD, CDI...), les revenus issus des 400 premières heures travaillées.

L'organisme s'engage à assurer l'information relative à Équilibre Emploi aux personnes potentiellement concernées, et à transmettre une copie des contrats de travail et tout autre document nécessaire au Département pour repérer le public accompagné et procéder à cette neutralisation.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE CONTRÔLE

Les agents régionaux et départementaux habilités par leurs Présidents exercent le contrôle de la mise en œuvre de ces actions.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et/ou sur place. L'organisme doit tenir à la disposition des services du Département, pendant la durée de la convention et 1 an après son terme, tout élément nécessaire à l'évaluation relative à la situation des bénéficiaires et à la réalisation des actions.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'État, de la Chambre régionale des comptes, ou des missions de contrôle de l'Inspection générale des affaires sociales.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'organisme s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la seule finalité qui fait l'objet de la présente convention ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées de la Région et du Département d'Ille-et-Vilaine ;

- garantir la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention ;
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, qu'ils respectent les principes de protection des données personnelles ;
- ne conserver par devers lui au-delà de 6 mois, aucun document original, duplication, copie par quelque moyen que ce soit, fichier numérique, qui lui aurait été confié par le Département d'Ille-et-Vilaine ou la Région Bretagne, ou qu'il produit, dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Il lui est interdit de les reproduire en dehors de la prestation, et de les diffuser de quelque manière que ce soit. Une fois détruits, l'organisme doit justifier par écrit de leur destruction.

L'organisme doit répondre, au nom et pour le compte de la Région et du Département et dans les délais prévus par le règlement européen sur la protection des données aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la présente convention.

L'organisme notifie, par courriel, à la Région et au Département toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre aux deux collectivités, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

Les modalités de mise en œuvre du traitement sont précisées dans l'annexe protection des données de la présente convention.

ARTICLE 9 : MONTANTS DES PARTICIPATIONS

Sous réserve des conditions énumérées ci-dessus :

- la Région Bretagne verse une subvention établie à 142 930 €, au titre de la période d'application prévue à l'article 3 de la présente convention ;
- le Département d'Ille-et-Vilaine verse une participation financière établie à 60 000 €, au titre de la période d'application prévue à l'article 3 de la présente convention.

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE VERSEMENT

10.1 - La subvention de la Région

Le montant de la subvention régionale, prévu à l'article précédent, sera versé au bénéficiaire selon l'échéancier ci-dessous :

- un acompte de 60 % du montant de la subvention sera versé après signature de la présente convention et transmission par mail auprès des services de la Région de la liste des stagiaires inscrit-es à la ou aux session(s) (ce document est disponible sur l'outil de suivi « PARCOURS » mis à disposition par la Région Bretagne) ;
- Le solde de la subvention sera versé au prorata des dépenses réelles justifiées, dans la limite du montant mentionné à l'article 9, au vu des documents suivants :
 - le bilan qualitatif pédagogique relatif à la réalisation du projet, décrit en annexe 1, à la fin de la formation ;
 - les informations relatives au suivi individuel des stagiaires en fin de formation et au plus tard 6 mois après celle-ci (ce document est disponible sur l'outil de suivi « PARCOURS » mis à disposition par la Région Bretagne) ;
 - le compte-rendu financier présentant les dépenses et les recettes liées à la réalisation de l'action, certifié conforme par le commissaire aux comptes s'il en dispose, ou par l'expert-comptable ou par le représentant légal de l'organisme de formation ;
 - le document doit être conforme au modèle présenté en annexe et transmis dans le délai maximal de 24 mois suivant la date de signature de la présente convention.

Régularisation :

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation régionale sera réduite au prorata lors du paiement par application du taux de participation régional au montant de l'exécution constaté. Le trop-perçu éventuel fera l'objet d'un reversement à la Région.

10.2 - La participation du Département

La participation départementale prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement, effectué à compter de la signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

La présente aide financière ne comporte pas de crédits communautaires, de quelque fonds ou programme que ce soit, elle n'est pas mobilisée ni mobilisable en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

ARTICLE 11 : MODALITÉS DE PAIEMENT

La Région procédera au paiement sur la base d'une attestation de service fait émise par les services de la Région et établie sur présentation des justificatifs.

Le versement de l'acompte n'a pas de caractère de paiement définitif. La Région se réserve le droit de demander le remboursement des acomptes consentis dans le cadre de la présente convention, dans les conditions prévues à l'article 13.

Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Le Département procédera au paiement par virement effectué par le payeur départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte de l'organisme.

L'organisme est ici averti que le versement de la participation départementale ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

ARTICLE 12 : CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

Dans le cas où les modifications législatives ou réglementaires viendraient modifier les conditions d'exercice des compétences confiées au Département ou à la Région, ces derniers se réservent la possibilité de modifier unilatéralement la présente convention pour la rendre compatible avec les nouvelles dispositions.

Cette modification unilatérale ne pourra en aucun cas, aggraver la charge financière de l'organisme. Toute modification unilatérale devra être notifiée à l'organisme. Elle prendra effet un mois après sa notification.

ARTICLE 12 bis : CLAUSE DE RENONCIATION

L'organisme renonce pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département (et/ou la Région) dans les cas où :

- la mission confiée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions ;
- les obligations mentionnées à l'article 4 ne seraient pas respectées ;
- les engagements des collectivités mentionnés aux articles 5 et 6 ne seraient pas respectés ;
- les résultats obtenus ne sont pas en accord avec les objectifs fixés avec les services de la Région et du Département.

Les dirigeant-es de l'organisme seront entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte

pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

Le Département/la Région pourront alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention régionale et de la participation départementale, en particulier si le bénéficiaire l'utilise à des fins autres que celles prévues à l'article premier de la convention.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis. L'organisme sera alors tenu de rembourser la totalité de la subvention régionale et de la participation départementale. Une résiliation pourra également intervenir sans préavis en cas de dissolution de l'association (arrêté préfectoral de dissolution) ou de modification profonde de son objet.

L'organisme peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Département/à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. Le Département/la Région se réservent alors le droit de demander le remboursement du montant partiel ou total du montant de la subvention régionale et de la participation départementale.

ARTICLE 14 : VOIES DE RECOURS

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord à l'amiable.

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal administratif de Rennes.

Fait en trois exemplaires originaux.

À Rennes, le

Le Président de la Région Bretagne

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Jean-Luc CHENUT

Le Président Directeur Général du CLPS

Sébastien PINARD



Essaimage d'un parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi de la région Bretagne souhaite expérimenter des parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile (formation ADVF) dans les départements d'Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor, en s'inspirant d'un dispositif co-porté dans le Morbihan par un organisme de formation (Locminé Formation) et le département. L'objectif est de s'appuyer sur une innovation déjà existante (formation axée sur la pratique et couplée d'un accompagnement à la levée des freins) pour palier à la fois aux besoins de recrutement du secteur de l'aide à domicile et pour proposer un programme plus attractif et plus adapté pour les personnes éloignées de l'emploi, notamment les publics BRSA.

Ce document récapitule en 4 pages les principaux éléments du projet.

Pour plus d'information, vous pouvez assister aux **webinaires express de présentation qui auront lieu les 25 mai (11h30-12h30, [inscription sur ce lien](#)) et 31 mai (9h-10h, [inscription sur ce lien](#))**. Ces webinaires sont ouverts à toutes les structures dans les Côtes d'Armor et en Ille-et-Vilaine intéressés par la démarche (OF, SIAE, SAAD).

LE PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE PORTE PAR LOCMINE FORMATION

Le parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile consiste en une **découverte de la réalité du métier** d'aide à domicile et une **formation certifiante** (diplôme ADVF) à travers une pédagogie axée sur la mise en pratique (absence de cours théorique, mise en situation et jeux de rôle dans des appartements témoins + périodes de stages dès les premières semaines) et en un **accompagnement renforcé à la levée des freins** (mobilité, mode de garde, aide administrative, santé, défraiement) qui commence dès les premiers jours et se poursuit même après les périodes de formation (médiation vers et dans l'emploi).

 **Parcours d'accès à l'emploi aide à domicile**

Phase 1: Mobilisation des personnes et des potentiels	Phase 2: Qualification	Phase 3: médiation/consolidation vers l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'action aux partenaires du champ de l'insertion Repérer les personnes: sourcing avec les prescripteurs Recruter les bénéficiaires de l'action avec les professionnels du secteur Sensibiliser au tutorat 	<p style="text-align: center;">Formation qualifiante ADVF (Qualif Emploi)</p> <p style="text-align: center;">441h en centre + 300h en entreprise</p> <p style="text-align: center;">Méthodes pédagogiques innovantes: mises en situation en appartement pédagogique pour les apprentissages, y compris théoriques</p>	<p style="text-align: center;">Accompagnement renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> à la recherche d'un emploi d'aide à domicile et/ou à la prise de poste et au maintien dans l'emploi d'aide à domicile
<p style="text-align: center;">Action collective : « Projection vers le métier d'aide à domicile »</p> <p style="text-align: center;">Accompagnement individuel renforcé (2 ½ jours par semaine)</p>	<p style="text-align: center;">Accompagnement renforcé : Sécurisation du parcours, prévenir les ruptures de parcours</p> <p style="text-align: center;">Période en centre et en entreprise: ½ jour par semaine + selon besoins</p>	<p style="text-align: center;">1 rendez-vous par semaine</p>
<p style="text-align: center;">4 semaines en centre + 1 semaine en entreprise (26h/semaine)</p>	<p style="text-align: center;">14 semaines en centre + 10 semaines en entreprise</p>	<p style="text-align: center;">2 mois</p>
<p style="text-align: center;">RSA + défraiement transport, mode de garde, tenue professionnelle (selon barèmes à déterminer)</p>	<p style="text-align: center;">RSA + aide financière de la Région Travail à l'heure en Association Intermédiaire possible</p>	<p style="text-align: center;">RSA/Salaire + défraiement transport, mode de garde 2 mois (Selon barème)</p>

Phase 1 : La première phase permet de valider ou d'infirmer l'intérêt des bénéficiaires pour les métiers d'aide à domicile, sur un format découverte « sans engagement », avec un accompagnement socio-professionnel. A l'issue de cette phase de 5 semaines, un bilan est réalisé et jusqu'à 50% des bénéficiaires peuvent décider de continuer (=8 stagiaires). A l'inverse, si les heures d'accompagnement individuel permettent d'identifier des difficultés (freins trop nombreux), des facilités (possibilité de suivre une formation classique) ou une absence d'intérêt pour le secteur d'activité, des alternatives sont proposées.

Phase 2 : Les stagiaires suivent la formation qualifiante au métier d'Assistant de Vie aux Familles avec des méthodes pédagogiques innovantes qui mettent en situation dans des appartement témoin (plateaux techniques adapté à la préparation de la cuisine, du linge, de la toilette, etc.). La formation est pensée pour s'éloigner des modèles scolaires, et le recours à l'écrit est limité au minimum. L'accompagnement renforcé est maintenu et poursuivi, pour prévenir les ruptures de parcours.

Phase 3 : Les stagiaires sont accompagnés dans leur prise de poste puis dans le maintien dans l'emploi par des appels hebdomadaires et un suivi renforcé des freins restants.

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'INSPIRATION MORBIHANNAIS

Public	<p>Cible : Focus bRSA mais ouvert à tous (allocataires chômage, etc.) Réel : majoritairement féminin (mais pas uniquement) et bRSA, de + de 45 ans, sans qualification et ayant déjà une expérience professionnelle de plusieurs années, mais pas nécessairement en lien avec le secteur d'activité des SAP</p>
Durée du parcours et statut des participants	<p>9 mois (temps CER) Stagiaires de la formation professionnelle (à partir de la phase 2)</p>
Aides financières disponibles pour les participants	<p>Phase 1 et 3 : RSA + défraiements (mobilité, garde d'enfant, etc.) Phase 2 (formation) : RSA + aide région (~840€/mois)</p>
Débouchés possibles	<p>Aide à domicile secteur associatif et secteur public (ou privé, mais plus rare), EHPAD, domicile partagé (spécificité morbihannaise)</p>
Equipe mobilisée/moyens humains	<p>1 coordinatrice 5 formateurs/formatrices (dont diététicienne, spécialiste petite enfance, conseillère en économie sociale et familiale, etc.) 1 accompagnatrice socio-professionnelle 1 service comptabilité (notamment pour les défraiements hebdomadaires) Mobilisation de prestataires externes ponctuels : 1 infirmière (2 journées), 1 formateur premier secours (2 journées)</p>
Infrastructures utilisées / moyens techniques	<p>2 appartements témoin avec lit médicalisé (pour mise en scène à domicile) Plateau technique service aux personnes (ensemble de chambres/box pour l'apprentissage) pour travailler les gestes professionnels Cuisine pédagogique Matériel pour le module petite enfance (biberons, poupons, etc.)</p>

Financement	<p>Un financement sera prévu pour financer deux actions par an et par territoire. Dans le Morbihan, le budget réel se situait autour de 175k€ par an, dont environ un tiers est à la charge du département et deux tiers à la région (financement Action Territoriale Expérimentale ATE). Ce budget consiste en une dotation globale et non un paiement à l'heure stagiaire, et prévoit par ailleurs une partie défraiement (garde d'enfant, mobilité), variable selon les besoins des stagiaires.</p>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le parcours d'accès à l'emploi expérimenté repose sur une coordination étroite entre la région, les départements, les organismes de formation porteur du parcours et les employeurs locaux dans le secteur de l'aide à domicile. Cette articulation est nécessaire pour garantir la réussite du parcours.

Type de structure	Actions mises en œuvre
Organisme porteur du parcours	Organise les informations collectives Coordonne l'action avec les employeurs Crée et dispense la formation Réalise l'accompagnement socioprofessionnel (signataire du CER à partir de la phase 2)
Département	Co-construit le dispositif Source les candidats (flyers bRSA) Co-finance
Employeurs	Participe aux informations collectives Recrute, forme et accompagne les stagiaires
Région Bretagne	Participe à l'élaboration du projet dans le cadre de l'ATE Co-finance + rémunère les stagiaires en phase 2

L'essaimage devra prendre en compte les éléments suivants :

Leviers mobilisables	Points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> * Permet de répondre en même temps à trois enjeux (recruter, accompagner, former) * Le projet bénéficie d'un portage stratégique * Il existe une vraie demande pour les métiers du prendre soin, et pour les formations qualifiantes * Les innovateurs initiaux (Locminé Formation, CD 56, Région) sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> * Beaucoup d'acteurs sont déjà présents dans le secteur de l'AD * Fort enjeu de sourcing * Spécificité du modèle hybride insertion-formation de Locminé Formation * Besoin d'infrastructures et de compétences spécifiques * Difficultés à mobiliser des jeunes et des hommes

CALENDRIER DE L'ESSAIMAGE DU PARCOURS

L'accès à l'expérimentation de ce parcours d'accès à l'emploi s'organise à travers 3 grandes phases.

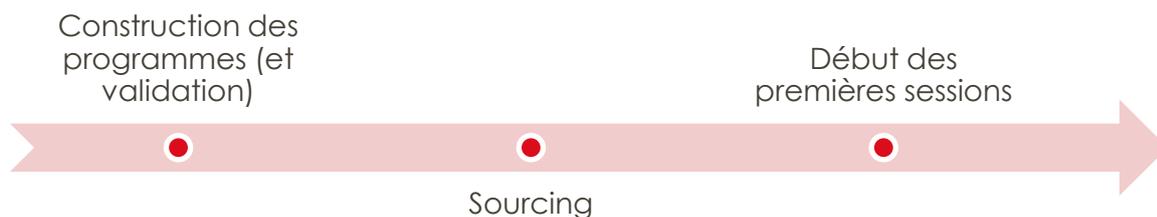
1. **Un temps de présentation de la démarche** autour de deux webinaires express les 25 mai (11h30-12h30) et les 31 mai (9h-10h) permettant aux structures (OF, SIAE, SAAD) de prendre connaissance du projet et de poser leurs questions (lien d'inscription en page de garde). Suite aux webinaires, les structures font connaître leur intérêt en remplissant la note d'intérêt (à renvoyer par mail à jeannine.lecourtois@finistere.fr entre le 25 mai et le 24 juin).



2. **Une phase de construction** des programmes sera organisée entre l'été et la rentrée permettant à chacune des structures retenues pour l'expérimentation du parcours de construire au travers de trois ateliers leur projet et de se nourrir de l'expérimentation du département du Morbihan. L'atelier de lancement aura lieu, en fonction des disponibilités, entre début et mi-juillet, et les ateliers de co-construction en août ou en septembre.



3. Enfin les structures seront accompagnées et suivies dans la **mise en œuvre de leur parcours d'accès à l'emploi**, dont la mise en œuvre devra avoir lieu entre décembre 2022 et février 2023.



CONTACT :

Pour toute question relative au projet et à son pilotage, vous pouvez contacter Jeannine Le Courtois (jeannine.lecourtois@finistere.fr).

Pour toute question sur la méthodologie de l'essaimage, vous pouvez contacter Maxime Gennaoui-Hétier (maxime.gennaoui@solidarites-actives.com)

FICHE ACTION N°1 - PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE

Phase 1 : « Mobilisation des personnes et des potentiels »

Intitulé de l'action / phase	STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION ET SOURCING DES CANDIDATS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Déterminer la meilleure approche pour aller chercher le public ciblé → Repérer sur chaque territoire les partenaires à mobiliser et les informer → Créer les outils de communication → Diffuser de manière large l'information sur l'action afin de capter le public cible (public RSA) → Mobiliser les employeurs pour participation à l'action
Enjeux	<p>Au regard des difficultés des recrutements dans le secteur, l'enjeu de sourcing est fort et la mobilisation des différents partenaires indispensable pour aller chercher le public ciblé. La stratégie de communication doit être multimodale afin d'atteindre les objectifs fixés.</p>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - CLPS L'enjeu compétences - La Région Bretagne - Les Départements et les accompagnateurs des parcours RSA - Les agences Pôle emploi : les référents formation et les conseillers accompagnement renforcé - Les Missions locales - Les Cap emploi - Les structures de l'IAE - Les centres de formation - Les employeurs des territoires - Les lieux-tiers, les PAE, les espaces France Service, les centres sociaux, les associations bénévoles (Croix rouge française, Secours populaire, épiceries solidaires...), les mairies, les CCAS, les maisons de quartiers, les médiathèques, les RPE, les bailleurs sociaux, les CAF, les CMP, les écoles ...
Etapes et contenus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation d'un listing des partenaires à mobiliser et à informer sur chaque territoire ▶ Fixer les dates de réunion d'information à destination du public ▶ Création des outils de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un mail type à destination des partenaires - Elaboration des outils de communication : plaquette / flyer / affiche A4 / animation de présentation de l'action + dépliant « Parcours d'accès à l'emploi aide à domicile » pour les bénéficiaires - Rédaction d'un courrier envoyé aux bénéficiaires du RSA avec le dépliant

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Actions de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact téléphonique et/ou campagne d'e-mailing pour diffusion de l'information sur la mise en place de l'action auprès des partenaires identifiés - Envoi / dépôt de plaquettes / flyers / affiches dans les lieux ressources - Diffusion de l'information sur les réseaux sociaux et le site Internet du CLPS et des partenaires - Inscription de l'action sur GREF Bretagne - Campagne de SMS par Pôle emploi - Envoi du courrier à destination des bénéficiaires du RSA par le Département - Articles de presse - Prescription directe des partenaires ▶ Réunion d'information spécifique auprès des conseillers RSA du département pour appropriation de l'action ▶ Réunion de lancement avec les employeurs et partenaires (Pôle emploi, Mission locale) mobilisés : présentation en profondeur de la formation en vue de faire connaissance, de partager les critères de repérage et de sélection sur la base d'un profil-candidat (rappel de la notion de non-engagement du candidat), de quantifier et de repérer les lieux de stage possible, d'échanger sur la notion de tutorat, de s'accorder sur l'organisation des réunions d'information et du recrutement des bénéficiaires (forme de co-animation possible) ▶ Recueil des candidatures (prescription directe des partenaires, contact téléphonique, mail, ...) et invitation des personnes intéressées
Moyens / Modalités	<ul style="list-style-type: none"> • Fichier partenaires par territoire • Plaquettes, flyers, affiches, courriers et courriels type • Contacts téléphonique, e-mailing, approche directe, diffusion sur les réseaux sociaux, réunions d'information et lancement auprès des partenaires ciblés
Calendrier	1 mois ½ avant le démarrage de l'action collective de la phase 1
Attendus	→ Participation d'une trentaine de personne aux réunions d'information

FICHE ACTION N°2 - PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE

Phase 1 : « Mobilisation des personnes et des potentiels »

Intitulé de l'action / phase	RECRUTEMENT DES BENEFICIAIRES pour intégrer l'action collective « Projection vers le métier d'aide à domicile »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Accueillir et informer le public présent sur l'action « Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile » → Susciter l'intérêt et l'adhésion du public présent pour découvrir le métier
Enjeux	<p>L'enjeu est ici de donner une image positive du secteur et de la formation et de donner envie aux personnes présentes de découvrir le métier. La présence des employeurs engagés dans l'action sur cette étape nous semble indispensable ; ce moment de coanimation doit être aussi un temps convivial, d'échanges d'égal à égal autour d'un café, pour inspirer confiance. Le public a besoin d'être rassuré et la bienveillance doit être le maître mot de ces réunions ; de plus, il est nécessaire de bien expliquer aux personnes présentes la notion de non-engagement, la possibilité d'arrêt de la formation à tout moment sans contraintes.</p>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe pédagogique du CLPS - Les employeurs mobilisés sur le territoire qui proposent des postes d'aide à domicile et les tuteurs de stage - Les référents Pôle emploi ?
Etapas et contenus de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion d'information : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du CLPS et du parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile avec les 3 phases - Bien présenter la notion de non-engagement des bénéficiaires - Modalités de défraiements (mobilité, garde d'enfants, frais de repas) - Intervention des employeurs présents : présentation de leur structure, du métier d'aide à domicile (témoignage d'un salarié), des besoins de recrutement (postes et lieux de stage proposés) - Visite des locaux et du plateau technique - Echanges autour de questions / réponses - Les candidats intéressés complète une fiche de renseignement en amont de l'entretien de pré-recrutement ▶ Entretien individuel semi-directif en binôme (employeur / CLPS) : L'objectif est de laisser la parole à la personne mais aussi de guider l'entretien pour aborder les différents aspects à prendre en compte. ▶ Bilan de la ½ journée avec les employeurs : <ul style="list-style-type: none"> - Choix des personnes en fonction de leur motivation à découvrir le métier - 1^{er} bilan des solutions à mettre en place par rapport à des freins éventuels - Mise en adéquation des lieux de stage et du lieu d'habitation des personnes ▶ Proposition d'une réunion avec les tuteurs pressentis sur les lieux d'immersion

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des différents objectifs de l'immersion et des stages en entreprise sur la phase « Qualification » - Echanges autour de la fonction de tutorat et sur le rôle du tuteur
Moyens / Modalités	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 3 ou 4 réunions d'information au CLPS ou en délocalisé, animation collective, entretien individuel de pré-recrutement et bilan avec les employeurs, réunion avec les tuteurs • Fiche de renseignement • Grille d'entretien semi-directif
Calendrier	Durant le mois précédant le démarrage de l'action collective de la phase 1
Attendus	Recrutement de 16 personnes pour intégrer l'action collective « Projection vers le métier d'aide à domicile »

FICHE ACTION N°3 - PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE

Phases 1, 2 et 3

Intitulé de l'action / phase	ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL RENFORCE sur les 3 phases du parcours
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Contribuer à résoudre les difficultés personnelles éventuelles (mobilité, logement, ressources financières, santé, garde d'enfants, démarches administratives ...) des bénéficiaires ayant des effets négatifs sur le suivi du parcours d'accès à l'emploi, ou présentant un risque de décrochage (retards, absentéisme, comportements inadéquats) → Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches et mises en relation avec les acteurs du territoire utiles à la levée des freins et à la réussite du projet d'insertion
Enjeux	<p>L'accompagnement socio-professionnel renforcé à la levée des freins à la formation et à l'emploi, dans une logique d'accompagnement global, tout le long des 3 phases est primordial à la réussite du parcours d'accès à l'emploi.</p> <p>Un référent unique « accompagnement socioprofessionnel » est identifié sur le site. Ce professionnel possède de l'expérience dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Il a développé des modalités de travail avec les structures et acteurs compétents du territoire (par rapport aux problématiques de santé, de logement, de ressources, d'ordre administratif ou juridique, ...) et en coopération avec les conseillers référents de Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, référents RSA des services d'insertion du Département... Il exercera sa mission en articulation étroite et en complémentarité avec les formateurs techniques et pourra mobiliser, au besoin, le référent PSH du centre.</p>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires du champ social du territoire : santé, logement, mobilité, parentalité, budget... - Les conseillers référents prescripteurs - Les employeurs mobilisés sur le territoire qui proposent des postes d'aide à domicile et les tuteurs de stage
Etapes et durées	<p>► Accompagnement socio-professionnel en Phase 1 « Projection vers le métier d'aide à domicile » :</p> <p>Durée : Sur 5 semaines = 48 heures 45 en ateliers collectifs et 5 entretiens individuels</p> <p>Le livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile » est un outil partagé de la progression du bénéficiaire : bilan de la participation aux différents ateliers, compte-rendu d'entretiens et fiches d'objectifs partagés, bilan de la période d'immersion en entreprise...</p> <p>Les modalités individuelle et collective pour certaines thématiques sont proposées dans la phase 1.</p> <p>Nous proposons plusieurs ateliers collectifs, animés par le référent socio-professionnel afin de traiter de thématiques communes, dont les contenus et évaluations seront réexploités en entretien individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ateliers « <i>Mes freins, mes contraintes, mes solutions</i> », « <i>Le mode de garde de mes enfants</i> », « <i>Ma mobilité : diagnostic</i> » et « <i>Gestion de mon budget</i> » permettent aux bénéficiaires de réfléchir en collectif aux différentes problématiques et d'établir un 1^{er} diagnostic de la situation individuelle.

- Les ateliers « *Mon positionnement dynamique* », « *Mon profil de compétences* », « *Je renforce la confiance en moi* » et « *Je valorise mon image* » (formateur formé au conseil en image), permettent aux bénéficiaires d'identifier leur socle de compétences, d'évaluer leurs besoins éventuels sur les savoirs de base et le numérique, de valoriser leur potentiel, de travailler la confiance en eux et leur présentation personnelle.
- L'atelier « *Je prépare mon immersion puis j'en fais le bilan* ». Par l'immersion en structure, le bénéficiaire va vérifier par lui-même, en contexte réel d'exercice du métier d'aide à domicile (en situation la plus proche possible des conditions habituelles d'exercice), que celui-ci correspond effectivement à ses motivations, aptitudes et capacités. Cette période est préparée en amont afin de définir les objectifs individualisés par rapport aux besoins particuliers du bénéficiaire, de réfléchir à son organisation personnelle et aux conditions pour que l'intégration dans la structure soit une réussite, de travailler sur les éléments à recueillir pendant la période d'immersion. Au retour en centre de formation, un temps collectif est consacré à un échange autour des expériences vécues : fonctionnement des entreprises, activités réalisées, difficultés rencontrées, solutions envisagées pour y remédier, confirmation ou infirmation du projet professionnel.
- L'atelier « *J'ai le droit de jeter l'éponge / de poursuivre et j'avance* » est imaginé comme le fil rouge de la phase 1 ; l'idée est de proposer chaque semaine un espace-temps court, libre de paroles, pendant lequel un point d'avancée collectif sur l'évolution des projets des bénéficiaires est réalisé au regard de leur participation aux différents ateliers : évaluation et évolution de leur motivation, de leur questionnement, de leur intérêt pour le métier, réflexion sur les suites de parcours... L'objectif est aussi de rappeler la possibilité d'arrêter le parcours sans contraintes, et que même en cas d'arrêt, la personne avance... Un bilan collectif conclut la phase 1.

Entretiens individuels :

- Initiation de la démarche d'accompagnement lors d'un entretien individuel de diagnostic co-construit dès la 1^{ère} semaine :
Il s'agit d'instaurer un climat de confiance dans la relation, de situer la personne dans son projet de vie et d'insertion professionnelle, de comprendre ses motivations et ses craintes, de détecter les facteurs de risques de décrochage ou d'abandon du parcours, d'aider la personne à prendre conscience de ses difficultés et à se mobiliser, pour envisager ensemble les étapes de l'accompagnement.
- Un entretien hebdomadaire :
 - Bilan des ateliers réalisés dans la semaine en articulation avec les formateurs techniques : apports et conclusions, ressentis, positionnement par rapport au projet d'aide à domicile
 - Définition et validation des différentes étapes à mettre en place afin d'atteindre les objectifs conjointement fixés
 - Programmation des actions et accompagnement / soutien dans les démarches identifiées
 - Orientation vers les personnes-ressources compétentes par rapport aux problématiques repérées, en coopération avec le conseiller CEP référent
 - Suivi du plan d'action défini conjointement et mesure des effets avec le bénéficiaire
 - Réajustement du plan d'action si nécessaire
 - Point sur les défraiements pour sécuriser le parcours
- Un entretien tripartite : bénéficiaire / référent socio-professionnel / tuteur dans l'entreprise :
Un bilan de la période d'immersion sur le métier d'aide à domicile est réalisé : activités réalisées, évaluation des compétences transverses attendues en entreprise (respect des règles, participation, présentation et hygiène personnelle, communication et comportement adaptés, coopération avec l'équipe...), analyse de la motivation et du potentiel du bénéficiaire à poursuivre vers le projet d'aide à domicile
- Un entretien de bilan de la phase 1 :
 - Au regard du parcours, valider ou infirmer l'intérêt du bénéficiaire pour le métier d'aide à domicile

- Préconisations des suites de parcours en fonction du profil : En cas de validation du projet, poursuite en phase 2 « Qualification » ou constat des capacités à suivre une formation qualifiante dans le cadre du dispositif Qualif Emploi de la Région Bretagne / En cas d'infirmité du projet, réorientation vers des dispositifs type PREPA (Prépa Clés, Prépa Projet, Prépa Avenir Adultes ou FLE), des prestations Pôle emploi (travail sur le projet ou recherche d'emploi) ou autres accompagnements.
- Ce bilan fait l'objet d'un livrable transmis au référent CEP du bénéficiaire.

► **Accompagnement socio-professionnel en Phase 2 « Qualification » :**

Durée : Sur 25 semaines = 1 demi-journée par semaine (entretiens individuels en centre, collectif, temps de démarches) et 1 contact par semaine en entreprise, soit 52.5 heures

A raison d'une ½ journée par semaine, le référent socio-professionnel poursuit le travail avec le stagiaire : levée des freins pour sécuriser le parcours de formation et prévenir une rupture de parcours, identification des difficultés d'apprentissage et remédiation en lien avec les formateurs techniques, mise en place des conditions de bon déroulement des périodes en entreprise. Il accompagne également le stagiaire dans la projection de l'après-formation, d'un point de vue financier notamment.

Les modalités sont : l'entretien individuel, des temps de démarches nécessaires à la résolution des difficultés et le collectif sur des temps de bilan et sur des thématiques communes.

Lors des périodes en entreprise, le référent Accompagnement socio-professionnel prend contact par téléphone au moins une fois par semaine avec le stagiaire et/ou le tuteur afin de s'assurer du bon déroulement de la période. Il peut également intervenir en entreprise à la demande du stagiaire lui-même, du tuteur ou de l'employeur, ou du formateur technique référent de l'action en charge des suivis en entreprise.

► **Accompagnement socio-professionnel en Phase 3 « Médiation / consolidation vers l'emploi » :**

Durée : Sur 9 semaines = 1 contact (téléphone, entretien individuel, atelier) par semaine

Les objectifs et les modalités d'accompagnement du référent seront différenciés en fonction de la situation de la personne à l'issue de l'action qualifiante.

Situation 1 : Le stagiaire a signé à un contrat de travail à la suite de la formation

- Objectif : Accompagner les personnes dans leur prise de poste et leur maintien dans l'emploi
- Modalités : Contact téléphonique et/ou RDV physique en sein de l'entreprise tripartite (bénéficiaire / OF / tuteur) pour s'assurer des modalités d'accueil et d'intégration du bénéficiaire (prise de poste, conditions de réalisation), anticiper et résoudre d'éventuelles difficultés d'intégration, négocier les prolongations de contrat

Situation 2 : Le stagiaire n'a pas conclu de contrat de travail à la suite de ses stages et est en recherche d'emploi

	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi - Modalités : Diagnostic de la situation de non-emploi et des besoins, aide individuelle à la recherche d'emploi, orientation vers d'autres dispositifs de formation (ex : PREPA Clés), participation à des ateliers TRE, mises en relation avec employeurs (négociation de PMSMP, de contrats de travail) <p>Situation 3 : Le stagiaire a validé partiellement le Titre professionnel d'ADVF ou a échoué à l'examen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Accompagner les personnes vers la certification totale du Titre professionnel d'ADVF - Modalités : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation de validation partielle ou d'échec à l'examen avec prise de connaissance des remarques et préconisations du jury de professionnels et mise en place du plan d'action - Recherche de PMSMP pour retravailler les compétences insuffisamment maîtrisées, accompagnement dans la recherche d'emploi pour acquérir de l'expérience avec mise en relation et participation à des ateliers TRE - Accompagnement en lien avec les formateurs techniques pour se représenter au.x CCP manquant.s ou au Titre dans l'année qui suit - Réflexion éventuelle sur un environnement de travail plus propice à la personne (exemple : recherche d'emploi sur un poste en structure) ou sur une réorientation professionnelle
Moyens / Outils	<ul style="list-style-type: none"> • Location de voitures • Partenariat pour la garde d'enfants • Défraiements
Calendrier	Tout au long du parcours d'accès à l'emploi, soit 29 semaines
Attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Une prise en charge efficace dans la levée des problèmes personnels permettant un suivi du parcours d'accès à l'emploi → Limitation des risques de décrochage ou d'abandons sur les 3 phases → Des résultats positifs en termes de suite effectives de parcours à l'issue des phases même en cas d'arrêt en phase 1 : formation, emploi, autre accompagnement.

FICHE ACTION N°4 - PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE

Phase 1 : « Mobilisation des personnes et des potentiels »

Intitulé de l'action / phase	ACTION COLLECTIVE « PROJECTION VERS LE METIER D'AIDE A DOMICILE »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Découvrir la réalité du métier d'aide à domicile → Evaluer ses centres d'intérêts, ses aptitudes, ses savoir-être, ses potentiels en lien avec le métier → Confirmer ou infirmer son projet professionnel → Travailler à la levée des freins d'accès à la formation / à l'emploi en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel renforcé (voir fiche action) → Construire un plan d'action de suite de parcours
Enjeux	<p>Les enjeux de cette action sont multiples. Un des objectifs est de faire découvrir de manière très concrète le métier d'aide à domicile dans tous ses aspects à des personnes qui en ont exprimé leur envie lors de l'étape de pré-recrutement, afin de se projeter ensuite vers la qualification. Mais c'est aussi un temps pendant lequel les bénéficiaires vont pouvoir faire le point sur leurs compétences, leurs aptitudes, leurs intérêts, valoriser leur potentiel et travailler la confiance en eux. L'accompagnement socio-professionnel allié à la découverte du métier, à travers différents ateliers, est essentiel à l'avancée des projets. La finalité réside dans le fait que le bilan de cette action apporte une plus-value à chaque bénéficiaire avec une remise en dynamique de projet, vers le métier d'aide à domicile ou vers d'autres perspectives.</p>
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe pédagogique du CLPS : formateurs techniques, conseiller accompagnement socio-professionnel, responsable formation, responsable administrative - Les employeurs mobilisés sur le territoire qui proposent des postes d'aide à domicile et les tuteurs de stage avec des interventions en centre de formation : engagement de prendre des bénéficiaires en période d'immersion même si arrêt du parcours par la suite - Anciens stagiaires formés et en poste actuellement sur aide à domicile ou ayant évolué professionnellement - Les partenaires du champ social du territoire - Les conseillers CEP des bénéficiaires
Contenus de l'action et durée	<p>► Proposition modulaire :</p> <p>Les contenus détaillés des modules sont décrits en annexe 1.</p>

Modules		Durée
Module 1 – Accueil et intégration		3h15
Module 2 – Identification et développement de son socle de compétences et valorisation de son potentiel en lien avec le métier d'aide à domicile		26h
Module 2.1 - Je me positionne sur le socle des compétences de base attendues		3h15
Module 2.2 - Je valorise mon capital de compétences acquises		3h15
Module 2.3 - Je développe mes compétences numériques		9h45
Module 2.4 - Je renforce la confiance en moi et mon image professionnelle		9h45
Module 3 – Découverte du secteur et du métier d'aide à domicile par une approche expérientielle		48h45
Module 3.1 - Je fais évoluer ma représentation du secteur de l'aide à la personne et du métier		13h
Module 3.2 - Je me sensibilise aux publics en situation de handicap et de vieillissement		6h30
Module 3.3 - J'expérimente les missions et activités de l'aide à domicile		16h15
Module 3.4 - J'explore les compétences transverses en lien avec le métier		13h
Module 4 – Accompagnement socio-professionnel et guidance du parcours		13h + 1 entretien / sem.
Module 4.1 - J'identifie mes freins potentiels et recherche des solutions		13h
Module 4.2 - Je suis accompagné-e et guidé-e dans mon parcours		1 entretien / sem.
Module 5 – Evaluation du projet professionnel et bilan de la phase 1		13h
Module 5.1 – J'évalue mon projet par la mise en situation professionnelle chez un employeur		6h30
Module 5.2 – J'évalue mon parcours tout au long de la phase et j'en réalise le bilan		6h30
Période d'immersion en entreprise		26h
Total en centre		104 heures
Nbre d'entretiens individuels		5 entretiens
Total en entreprise		26 heures
DUREE TOTALE du parcours		130 heures soit 5 sem.

► **Alternance proposée :**

Formation	4 jours en centre = 26h	4 jours en centre = 26h	4 jours en centre = 26h	4 jours en entreprise	4 jours en centre = 26h
Accompagnement socio- professionnel	Au min. 1 journée / sem. - 1 entretien	Au min. 1 journée / sem. - 1 entretien	Au min. 1 journée / sem. - 1 entretien	1 entretien de suivi en entreprise	Au min. 1 journée / sem. - 1 entretien

► **Modalités pédagogiques :**

Nous proposons de séquencer cette action en différents ateliers avec un intitulé qui parle aux bénéficiaires en utilisant la 1^{ère} personne du singulier. L'objectif est que chacun se projette facilement par rapport aux attendus de chaque atelier puis s'auto-évalue au fur et à mesure de la réalisation des ateliers. Les auto-évaluations complétées par les remarques des formateurs et le référent accompagnant socio-professionnel sont consignées dans le livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile », outil partagé d'analyse du parcours, et support des entretiens individuels sur les temps d'accompagnement renforcé.

Les méthodes utilisées pour animer les ateliers se veulent actives, participatives et ludiques, et non théoriques.

L'implication des employeurs à ce niveau du parcours est essentielle et nous les solliciterons notamment pour l'atelier « *Je m'informe grâce aux témoignages de professionnels* » sur une durée minimum de 2 demi-journées avec des interventions d'employeurs mais également de professionnels en poste d'aide à domicile. D'anciens stagiaires qualifiés présenteront en complément leur parcours d'insertion professionnelle et leur vie au quotidien dans leur métier.

**Moyens /
Modalités**

- Plateau technique équipé : appartement et cuisine pédagogiques

Calendrier

5 semaines dont 1 semaine en entreprise

Attendus

- Poursuite de parcours vers la phase 2 « Qualification » de 50% des bénéficiaires
- Mise en place de solutions alternatives pour les autres bénéficiaires

Annexe 1 – Description détaillée des modules

Phase 1 « Mobilisation des personnes et des potentiels »

Action collective « Projection vers le métier d'aide à domicile »

Durée : 4 semaines en centre + 1 semaine en entreprise

Module 1 – Accueil et intégration		3 heures 15
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaissance avec ses pairs et l'équipe pédagogique - S'approprier le contexte de l'action, le programme de la phase n°1, la démarche de formation et les moyens à disposition 		
<p>Atelier « Je fais connaissance avec mes pairs »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations mutuelles et partage des objectifs individuels de formation • Ressources humaines : équipe pédagogique, référent unique « accompagnement socioprofessionnel », équipe administrative, référent TH • Logistiques : restauration, transport... • Modalités de défraiements (mobilité, garde d'enfant, repas) • Présentation du parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile, rappel des 3 phases et du format découverte « sans engagement » de la phase 1 • Découverte du centre : espaces de formation, équipements et ressources (salles, bureaux individuels, plateaux techniques, centre de ressources, salle de pause...) • Règlement intérieur et sensibilisation aux règles de sécurité 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux brise-glace d'interconnaissance pour mettre le collectif en dynamique et accélérer le processus de constitution d'un esprit d'équipe 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Livret d'accueil du centre et règlement intérieur • Livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile » 	

Module 2 – Identification et développement de son socle de compétences et valorisation de son potentiel en lien avec le métier d'aide à domicile		26 heures
Module 2.1 - Je me positionne sur le socle des compétences de base attendues		3 heures 15
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan de compétences de base - Identifier et évaluer les besoins en formation et en accompagnement 		
<p>Atelier « Mon positionnement dynamique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la notion de compétences transverses et à son utilité pour accéder à l'emploi • Evaluation des compétences professionnelles socles acquises (savoirs de base, TIC et compétences transverses) • Evaluation du niveau de projection et de la maturité du projet professionnel • Repérage des difficultés éventuelles et des freins périphériques • Restitution, explicitation et co-analyse des résultats des tests de positionnements 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation collective de la notion de compétences transverses • Passation individuelle des positionnements et questionnaires • Démarche de co-évaluation • Entretien individuel de restitution avec le référent « Accompagnement socio-professionnel 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Tests d'évaluation et d'auto-positionnement • Référentiel RECTEC 	
Module 2.2 - Je valorise mon capital de compétences acquises		3 heures 15
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explorer, formaliser et valoriser ses expériences passées en termes de compétences 		

<ul style="list-style-type: none"> - Compléter son profil au fur et à mesure des ateliers et l'utiliser comme outil d'aide à la confirmation ou à l'infirmité du projet professionnel 	
Atelier « Mon profil de compétences »	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et analyse détaillée des expériences professionnelles et extra-professionnelles • Formalisation et mise en valeur des compétences transverses et des aptitudes mises en œuvre, des acquis professionnels et extra-professionnels, des acquis en formation • Identification et analyse des valeurs et centres d'intérêts • Formalisation de son profil de compétences • Complétude du profil au fur et à mesure de la phase 1 et de la participation aux ateliers « Découverte »
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux accompagnés individuels ou en sous-groupe : analyse, tests, grilles d'auto-évaluation, synthèses • Présentations croisées de son profil • Exploitation en entretien individuel
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de synthèse du profil • Livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile » • Evaluation et comptes-rendus de la période d'immersion en entreprise
Module 2.3 - Je développe mes compétences numériques 9 heures 45	
→ Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Développer ses compétences liées à l'utilisation des interfaces technologiques dans le cadre privé et professionnel 	
Atelier « Mes compétences numériques »	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte de l'outil informatique et utilisation des fonctions principales • Naviguer et rechercher de l'information sur Internet • Télécharger une application • Réaliser une démarche en ligne • Utiliser une messagerie • Apprentissages individualisés : logiciel de traitement de texte • Utilisation du smartphone et d'une tablette • Le respect du règlement général sur la protection des données
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Apports techniques et mises en pratique (études de cas, exercices...) • Différentiation des objectifs et contenus en fonction des besoins individuels
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs connectés et imprimantes, tablettes • Etudes de cas et exercices contextualisées au métier ; site Internet lesbonsclics
Module 2.4 - Je renforce la confiance en moi et mon image professionnelle 9 heures 45	
→ Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir ensemble sur la notion de confiance en soi, le lien avec le travail, les impacts et les solutions - Bénéficier de conseils personnalisés en image professionnelle en vue de préparer une démarche concrète de présentation. 	
Atelier « Je renforce la confiance en moi »	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des leviers/facteurs/sources concourant à développer ou renforcer le sentiment de confiance, d'estime de soi, d'efficacité personnelle (Bandura) • Echanges sur leurs vécus/ressentis positifs et négatifs au travail et/ou dans sa recherche d'emploi/d'orientation professionnelle • Oser parler et argumenter sur son potentiel professionnel et personnel • Mise en place de contrats d'objectifs en vue de regagner de la confiance en soi
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges en sous-groupe et mise en commun • Partages collectifs • Apports explicatifs du formateur • Exploitation en entretien individuel avec le conseiller « accompagnement socio-professionnel »
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Powerpoint, exercices, cartes DIXIT, vidéo « M. Bof, M. Top et moi »

	<ul style="list-style-type: none"> • Outils quotidiens et utiles : balance décisionnelle, cohérence cardiaque, swot (avantages/inconvénients /atouts/points de vigilance), la petite voix malveillante (être bienveillant envers soi-même...), carte mentale • Contrat d'objectifs individuel
Atelier « Je valorise mon image »	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des codes de présentation en fonction du métier, secteur visé : attitudes, codes vestimentaires, importance de la communication non verbale... • Conseils individualisés
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier pratique - Conseils personnalisés • Conseil en image • Accompagnement individualisé
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte à outils esthétique : tissus, palette maquillage, test de colorimétrie, ...

Module 3 – Découverte du secteur et du métier d'aide à domicile par une approche expérientielle	48 heures 45
Module 3.1 - Je fais évoluer ma représentation du secteur de l'aide à la personne et du métier	13 heures
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les réalités du secteur des services à la personne et du métier d'aide à domicile - Echanger avec les employeurs et salariés concernant les conditions d'exercices du métier. - Connaître les attentes en termes de compétences, savoir-faire et savoir-être nécessaires. - S'imprégner de l'organisation de la structure et de ses codes. 	
Atelier « Ma représentation du secteur et du métier »	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la représentation du métier et du secteur par les stagiaires au début de la phase, après des différentes interventions de professionnels, au fur et à mesure des différents ateliers et en fin de phase • Complétude du livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile »
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participative • Exploitation en entretien individuel
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Mur d'expressions affiché dans la salle de formation • Cartes mentales • Fiches métiers • Livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile »
Atelier « Je m'informe grâce aux témoignages de professionnels »	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de la réalité du métier et connaissance du secteur : les différents métiers et types d'employeurs dans le service à la personne, une journée-type, les compétences et qualités attendues par les employeurs, les missions d'accompagnement, les publics accompagnés, les conditions de travail, les particularités de l'emploi à domicile...
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des rencontres de professionnels • Interventions en centre d'anciens stagiaires professionnels décrivant leur parcours professionnel, leur vie au travail, d'employeurs et de salariés de l'aide à domicile • Echanges, partage d'expérience, mutualisation des informations collectées
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires • Diaporamas • Vidéos des témoignages
Module 3.2 - Je me sensibilise aux publics en situation de handicap et de vieillissement	6 heures 30
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interroger ses représentations sur le handicap et sur le vieillissement en ressentant les effets de certaines déficiences physiques liées à l'âge ou au handicap - Appréhender l'intérêt d'un accompagnement adapté et bientraitant et le rôle de l'aide à domicile 	
Atelier	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience des difficultés motrices, sensorielles et globales de la personne âgée par le biais du simulateur du vieillissement à travers 3 ateliers :

« Je me mets dans la peau du grand âge »	<ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements - Les repas - Les activités quotidiennes (toilette, animations, ...) • Echanges et réflexions à partir des ressentis des stagiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Sur les modes d'accompagnement adapté à partir des expériences faites - Sur les notions de bienveillance, d'empathie - Sur les améliorations concrètes à apporter au quotidien à la personne âgée - Sur le rôle de l'aide à domicile
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de simulation • Mutualisation et apports explicatifs du formateur
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Simulateur de vieillissement
Atelier « Je me déplace en ville en fauteuil roulant / avec un handicap visuel »	<ul style="list-style-type: none"> • En sous-groupe, les stagiaires doivent se rendre à un endroit donné dans le centre-ville. Certains ont les yeux bandés, d'autres se déplacent en fauteuil roulant ou en déambulateur, et d'autres accompagnent et aide aux déplacements. L'objectif est de prendre les transports en commun, de se déplacer dans la rue (trottoirs), d'entrer dans différents lieux pour expérimenter l'accessibilité au quotidien • Echanges et réflexions à partir du vécu des stagiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Sur la définition du handicap et les différents types de handicap visibles et invisibles - Sur les améliorations concrètes à apporter au quotidien à la personne en situation de handicap - Sur le rôle de l'aide à domicile
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de simulation • Mutualisation et apports explicatifs du formateur
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Fauteuils roulants, déambulateurs, cannes anglaises, foulards
Module 3.3 - J'expérimente les missions et activités de l'aide à domicile	
16 heures 15	
→ Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - S'initier aux techniques professionnelles de base pour vérifier ses capacités, aptitudes et motivation à exercer le métier d'aide à domicile 	
Atelier « Je prépare un repas équilibré »	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un repas simple : <ul style="list-style-type: none"> - En binôme, les stagiaires préparent une entrée, un plat et un dessert pour 2 personnes - Le formateur accompagne en donnant des indications concernant l'hygiène alimentaire, la sécurité, l'équilibre alimentaire, l'organisation du travail • Nettoyage de la cuisine • Dégustation et échanges sur le déroulement de l'atelier
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active : mise en situation en cuisine pédagogique
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche menu équilibré, recettes • Tenues professionnelles • Ustensiles et matériel de cuisine
Atelier « Je réalise des transferts »	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration par le formateur et exercices pratiques par les stagiaires de différentes techniques de transfert avec ou sans matériel : lever/coucher, transfert lit/fauteuil... • Analyse des actions, compléments du formateur sur l'ergonomie • Echanges sur le déroulement de l'atelier
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active : mise en situation en appartement pédagogique
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Lit médicalisé, fauteuil, chaises... • Matériels d'aide aux transferts : disques pivotants, planches de transfert, ceintures, verticalisateur, guidon de transfert, lève-personne
Atelier « Je propose une animation »	<ul style="list-style-type: none"> • A partir d'un scénario de situation professionnelle, préparation en sous-groupe d'une animation adaptée à l'âge et aux capacités des enfants gardés

	<ul style="list-style-type: none"> • Guidance et apports du formateur sur le développement de l'enfant, le rôle de l'aide à domicile auprès des enfants et des parents • Animation des activités préparés devant le groupe • Echanges sur le déroulement de l'atelier
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels pour activités manuelles • Fiches d'activités d'éveil
Atelier « Je fabrique des produits d'entretien éco-responsables »	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation de fabrication de produits éco-responsables pour l'entretien du logement : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation par le formateur des ingrédients naturels de base, leur propriétés et utilisations, des intérêts des alternatives écologiques - Démonstration et fabrication individuelle de produits multi usages • Echanges sur le déroulement de l'atelier
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Ingrédients naturels • Matériels et accessoires
Atelier « Je réalise des soins des soins d'hygiène et de confort avec les bébés »	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration par le formateur et exercices pratiques par les stagiaires : toilette du visage, du siège, change, habillage • Analyse des actions, compléments du formateur • Echanges sur le déroulement de l'atelier
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Poupons pédagogiques • Vêtements enfants, produits et matériel de change et de soins
Module 3.4 - J'explore les compétences transverses en lien avec le métier	
13 heures	
<p>→ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier ses capacités et aptitudes à exercer le métier d'aide à domicile via l'appréhension des savoir-être professionnels dédiés 	
Atelier « Je communique professionnellement »	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux, exercices de communication verbale, jeux de rôle permettant d'appréhender les bases de la communication professionnelle, la notion de relation d'aide, d'écoute active, d'empathie et de bienveillance, de posture professionnelle • Echange sur des situations de communication professionnelles difficiles : oser dire non, demande improbable, refus, ... • Exercices de compréhension des consignes, de reformulation orale, de transmission écrite
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Scénarii et consignes des jeux de communication
Atelier « J'organise mon intervention à domicile »	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une mission en tant qu'aide à domicile : Exemple - « <i>Vendredi matin, Chantal se rend à l'association Adom pour récupérer les fiches d'intervention des usagers dont elle a la charge. Chantal doit organiser son planning de la semaine suivante</i> » • Entrée dans la tâche • Résolution de la mission • Exposé individuel et échanges collectifs • Auto-évaluation
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier ludo-pédagogique • Situations didactisées
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Coffret pédagogique « S'organiser chez ADOM en tant qu'aide à domicile »
Atelier « Je me préserve en situation de travail »	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque stagiaire réalise un des modules ludiques 3D du jeu en ligne « Prévention domicile » sur une thématique en lien avec la prévention des risques professionnels au domicile. • Mise en commun et synthèse des informations retenues

	<ul style="list-style-type: none"> • Complété par des mises en situation dans l'appartement pédagogique : le jeu des 7 erreurs sur les accidents domestiques
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier ludo-pédagogique
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Serious game « Prévention domicile » • Ordinateurs connectés

Module 4 – Accompagnement socio-professionnel et guidance du parcours		13 heures en collectif + 1 entretien individuel par semaine
Module 4.1 - J'identifie mes freins potentiels et recherche des solutions		13 heures
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses difficultés éventuelles, les leviers et ressources à mobiliser - S'informer sur les différents modes de garde d'enfant existants - Réaliser un diagnostic de sa mobilité (représentation, moyens, ressources, solutions) - Développer la compétence budgétaire et la capacité à identifier les leviers d'amélioration d'un budget 		
<p>Atelier « Mes freins, mes contraintes, mes solutions »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail collectif sur la représentation des freins / contraintes associés au suivi d'une formation ou à la reprise d'un emploi et les ressources et solutions possibles • Repérage des besoins, des personnes qui minimisent les freins ou en font un problème majeur, des connaissances actuelles sur les solutions possibles... • Travail individuel à l'aide des cartes : fiches Ressources / aide – Freins / obstacles – Solutions • Soutien individuel du formateur 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Brainstorming • Accompagnement individuel 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Post-it, cartes (Jeu de Go) 	
<p>Atelier « Le mode de garde de mes enfants »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En partant des connaissances des stagiaires, présentation des différents modes d'accueil, des structures existantes sur le territoire, des coûts de la garde d'enfant et des aides financières, des lieux ressources • Echanges sur la question de la « séparation » avec son enfant et dédramatiser cette problématique • Réflexion individuelle sur des solutions de garde à mettre en place, sur l'organisation familiale 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode participative et expositive • Accompagnement individuel 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches ressources 	
<p>Atelier « Ma mobilité : diagnostic »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail collectif d'échange sur les enjeux et les représentations de la mobilité à partir d'un photos-langage • Diagnostic individuel avec soutien du formateur • Présentation des solutions et des aides aux déplacements 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participative et expositive • Accompagnement individuel 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Photos-langage « La mobilité » • Diaporama • Kit Mobilité de la Région 	
<p>Atelier « Gestion de mon budget »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Brainstorming sur « Gérer mon budget : ça sert à quoi ? » • Comment optimiser sa gestion budgétaire ? Présentation de différents outils et exercices pratiques • Apports de connaissance sur les pratiques de la banque 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de cas • Méthode expositive et participative 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de gestion budgétaire : supports et boîte à outils 	

Module 4.2 - Je suis accompagné-e et guidé-e dans mon parcours		1 entretien individuel par semaine
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à résoudre les difficultés personnelles éventuelles (, mobilité, logement, ressources financières, santé, garde d'enfants, démarches administratives, adaptation à l'entreprise ...) des bénéficiaires ayant des effets négatifs sur le suivi du parcours d'accès à l'emploi, ou présentant un risque de décrochage (retards, absentéisme, comportements inadéquats) - Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches et mises en relation avec les acteurs du territoire utiles à la levée des freins et à la réussite du projet d'insertion 		
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Voir fiche action n°3 détaillée 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel avec le référent accompagnement socio-professionnel chaque semaine et à la demande 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Grille et compte-rendu d'entretien • Livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile » 	

Module 5 – Evaluation du projet professionnel et bilan de la phase 1		13 heures + immersion en entreprise de 26 heures
Module 5.1 – J'évalue mon projet par la mise en situation professionnelle chez un employeur		6 heures 30 + immersion en entreprise de 26 heures
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer la période d'immersion au sein de la structure identifiée - Vérifier, en contexte réel d'exercice du métier d'aide à domicile, les attraits, les aptitudes et/ou les freins, qui vont conduire le bénéficiaire à s'orienter ou non vers le métier 		
Atelier « Je prépare mon immersion puis j'en fais le bilan »	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur les conditions d'une intégration réussie dans la structure • Définition des objectifs individualisés par rapport aux besoins particuliers du bénéficiaire • Travail sur les éléments à recueillir pendant la période d'immersion • Réalisation du bilan de la période et retour d'expériences • Evaluation du réalisme de son projet professionnel sur le plan de l'appropriation, de l'adéquation et de la probabilité de réussite ; analyse des écarts et recherches de solutions 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges de pratique • Un suivi en entreprise tripartite (bénéficiaire / référent socio-professionnel / tuteur) 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de stage • Grille d'évaluation et certificat de stage • Livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile » 	
Module 5.2 – J'évalue mon parcours tout au long de la phase et j'en réalise le bilan		6 heures 30 réparties chaque fin de semaine
<p>→¹ Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'auto-évaluer sur les différents ateliers pour mesurer son avancée dans le parcours - Réaliser le bilan de la phase 1 et définir la suite de parcours 		
Atelier « J'ai le droit de jeter l'éponge / de poursuivre et j'avance »	<ul style="list-style-type: none"> • Fil rouge de la phase 1, temps d'échanges libres sur le déroulement de la semaine • Point sur la cohésion du groupe, sur les progressions individuelles : l'évolution des représentations individuelles du métier, de son projet, des difficultés rencontrées... • Auto-évaluation sur les ateliers réalisés • Bilan collectif de la phase 1 	
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes participatives 	
Outils et supports	<ul style="list-style-type: none"> • Billets d'humeur • Questionnaire de satisfaction • Livret de formation « Mon parcours : projection vers le métier d'aide à domicile » 	

FICHE ACTION N°5 - PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE

Phase 2 : « Qualification »

Intitulé de l'action / phase	FORMATION « ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES »															
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Obtenir la certification Titre Professionnel Assistant-e de Vie aux Familles (ADVF) → Négocier un contrat de travail au sein de la structure d'accueil employeur 															
Enjeux	<p>L'enjeu est double : la montée en compétences des stagiaires sur le métier d'aide à domicile et la réponse aux besoins de recrutement des employeurs du territoire. Au regard des caractéristiques du public accueilli, qui peut être en difficulté avec l'écrit, les modalités pédagogiques utilisées seront axées sur la pratique plutôt que sur la théorie.</p> <p>L'accompagnement socio-professionnel se poursuit afin de sécuriser le parcours, nécessitant une étroite collaboration entre le stagiaire, les formateurs techniques, le référent accompagnement socio-professionnel et les employeurs.</p>															
Partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe pédagogique du CLPS : formateurs techniques, conseiller accompagnement socio-professionnel, responsable formation, responsable administrative - Les tuteurs de stage et les employeurs mobilisés sur le territoire qui s'engagent à proposer des postes d'aide à domicile aux stagiaires. Au-delà de leur implication dans l'accueil des stagiaires en entreprise, ils pourront être sollicités pour intervenir dans le processus de formation sur des thématiques particulières. - Des interventions de professionnels du secteur sur plusieurs thématiques, d'usagers - Le réseau de partenaires du secteur pour visites, mise en place de projets - Les partenaires du champ social du territoire - Les conseillers CEP des stagiaires 															
Contenus de l'action et durée	<p>► Proposition modulaire :</p> <table border="1" data-bbox="611 1091 1816 1401"> <thead> <tr> <th data-bbox="611 1091 1574 1126">Modules</th> <th data-bbox="1574 1091 1816 1126">Durée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="611 1126 1574 1169">Module 1 – Accueil et intégration</td> <td data-bbox="1574 1126 1816 1169">7h</td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 1169 1574 1212">Module 2 – Techniques de recherche d'emploi</td> <td data-bbox="1574 1169 1816 1212">28h</td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 1212 1574 1256">Module 3 – Accompagnement socio-professionnel</td> <td data-bbox="1574 1212 1816 1256">52.5h</td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 1256 1574 1299">Module 4 – Certificat Sauveteur Secouriste du Travail</td> <td data-bbox="1574 1256 1816 1299">14h</td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 1299 1574 1342">Module 5 - Le secteur professionnel et le métier d'aide à domicile</td> <td data-bbox="1574 1299 1816 1342">21h</td> </tr> <tr> <td data-bbox="611 1342 1574 1401">Module 6 – CCP1 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier</td> <td data-bbox="1574 1342 1816 1401">98h</td> </tr> </tbody> </table>		Modules	Durée	Module 1 – Accueil et intégration	7h	Module 2 – Techniques de recherche d'emploi	28h	Module 3 – Accompagnement socio-professionnel	52.5h	Module 4 – Certificat Sauveteur Secouriste du Travail	14h	Module 5 - Le secteur professionnel et le métier d'aide à domicile	21h	Module 6 – CCP1 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	98h
Modules	Durée															
Module 1 – Accueil et intégration	7h															
Module 2 – Techniques de recherche d'emploi	28h															
Module 3 – Accompagnement socio-professionnel	52.5h															
Module 4 – Certificat Sauveteur Secouriste du Travail	14h															
Module 5 - Le secteur professionnel et le métier d'aide à domicile	21h															
Module 6 – CCP1 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	98h															

Période en entreprise CCP1	90h
Module 7 – CCP2 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien	161h
Périodes en entreprise CCP2 : 2 X 2 semaines	120h
Module 8 – CCP3 – Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile	105h
Période en entreprise CCP3	90h
Module 9 - Préparation et passage des EPCF et de l'examen du Titre professionnel ADVF	35h
Module 10 – Bilan de l'action	3.5h
Total en centre	525 heures
Nbre d'entretiens individuels	1 entretien / sem.
Total en entreprise	300 heures
DUREE TOTALE du parcours	825 heures

► **Alternance proposée :**

Formation	4 sem. en centre- 4,5 jours / sem.	3 sem. en entreprise CCP1 – 5 jours /sem.	4 sem. en centre- 4,5 jours / sem.	2 sem. en entreprise CCP2 – 5 jours /sem.	1 sem. en centre- 4,5 jours / sem.	2 sem. en entreprise CCP2 – 5 jours /sem.	3 sem. en centre- 4,5 jours / sem.	3 sem. en entreprise CCP3 – 5 jours /sem.	3 sem. en centre- 4,5 jours / sem.
Accompagnement socio-professionnel	½ journée / sem. - 1 entretien / sem.	1 entretien de suivi en entreprise	½ journée / sem. - 1 entretien / sem.	1 entretien de suivi en entreprise	½ journée / sem. - 1 entretien / sem.	1 entretien de suivi en entreprise	½ journée / sem. - 1 entretien / sem.	1 entretien de suivi en entreprise	½ journée / sem. - 1 entretien / sem.

► **Modalités pédagogiques :**

Les séquences pédagogiques visant à atteindre la maîtrise d'une compétence seront construites de manière à être le moins théoriques possibles. La compétence est le développement d'un savoir-agir en mobilisant des ressources variées et en réalisant des activités contextualisées dans des situations professionnelles diversifiées de manière efficace. Les mises en situations professionnelles sur le plateau technique seront le mode privilégié des apprentissages progressifs en

	<p>termes de complexité, autant que possible, pour apprendre par l'expérience. D'autres modalités seront complémentaires ; quelques exemples : utilisation de visuels (cartes, vignettes, photos, vidéos, infographie, ...), études de cas, jeux de rôle, activités ludiques (révisions,...), exercices de communication, quizz, exercices filmés pour faciliter la réflexivité, intervention de professionnels ou d'usagers sur certaines thématiques (la fin de vie, la maladie d'Alzheimer, de Parkinson et autres pathologies, thématiques liés à la petite enfance (lecture, DME,...)), visites de structures (EHPAD, Crèche, LEAP, ludothèque...), participation à des forums, conférences sur le secteur, mise en place de projets d'animation avec des structures partenaires (PA, PSH ou petite enfance),... Chaque séance sera ponctuée par la rédaction d'une synthèse simple des principaux éléments à retenir par rapport aux objectifs, réalisée par un des stagiaires.</p>
Moyens / Modalités	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau technique équipé : appartement et cuisine pédagogiques • Intervenants extérieurs
Calendrier	25 semaines dont 10 semaines en entreprise
Attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Obtention du Titre professionnel d'ADVF → Négociation d'un contrat de travail le plus durable possible